

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 juin 2010

OBJET :
Compte administratif 2009

Rapporteur : Mme MERCIER

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le compte administratif 2009 de la commune, en prenant connaissance du rapport de présentation y afférent.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009, les écritures dégageant les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		571 895,48 €	227 918,44 €		227 918,44 €	571 895,48 €
Opérations de l'exerc.	5 054 274,02 €	4 665 309,76 €	2 572 361,55 €	2 666 544,84 €	7 626 635,57 €	7 331 854,60 €
Total	5 054 274,02 €	5 237 205,24 €	2 800 279,99 €	2 666 544,84 €	7 854 554,01 €	7 903 750,08 €
<i>Résultats de clôture</i>		182 931,22 €	133 735,15 €			49 196,07 €
Restes à réaliser 2009			371 296,54 €	564 297,42 €	371 296,54 €	564 297,42 €
Totaux cumulés	5 054 274,02 €	5 237 205,24 €	3 171 576,53 €	3 230 842,26 €	8 225 850,55 €	8 468 047,50 €
<i>Résultats cumulés</i>		182 931,22 €		59 265,73 €		242 196,95 €

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2009.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après que le Maire se soit retiré, approuve à l'unanimité, 2 abstentions (MME POYDENOT, M. CAUSERO), le compte administratif de l'exercice 2009.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 21 juin 2010.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN